



3^e ANNÉE DU 2^e CYCLE (5^e secondaire)

Parcours de formation générale

Année scolaire 2023-2024

Conditions d'admissibilité

Pour l'élève qui cumule un minimum de 20 unités de la 4^e secondaire.

Matières	Codes de cours	Périodes/cycle	Codes-matières
Français	FRA506	6	132506
Anglais ou	ANG504	4	134504
*Anglais enrichi, programme local pour les élèves du profil Langues	ANE504	4	134574
*Anglais EESL	ANG565	5	136506
Méthodes et techniques de travail en français (EESL)	MTF501	1	132552
Méthodes et techniques de travail en français	MTF502	2	132552
Monde contemporain	MOC502	2	092502
Éducation financière	EDF502	2	102522
Éducation physique	EDP502	2	043502
Éthique et culture religieuse	ECR502	2	069502
Mathématique 1 choix à faire.			
Culture, société et technique (5 ^e sec.)	MAT5C6	6	063504
Sciences naturelles (5 ^e sec.)	MAT5S6	6	065506
Culture, société et technique (4 ^e sec.)	MAT4C6	6	063414
Sciences naturelles (4 ^e sec.)	MAT4S6	6	065426
Domaine des arts 1 choix à faire			
Art dramatique	ARD502	2	170502
Arts plastiques	ARP502	2	168502
Musique	MUS502	2	169502
Choix de 2 options			
Activités sportives	ACS504	4	049544
Arts plastiques	ARP504	4	168504
* Chimie	CHI504	4	051504
* Physique	PHY504	4	053504

° Selon le nombre d'inscriptions reçues, il est possible que l'élève n'ait pas son premier choix.

° L'élève ayant échoué une ou les deux de ces matières (français, mathématique) sera promu en 5^e secondaire, mais devra reprendre cette ou ces matières (promotion par matière).

° L'élève ayant échoué l'anglais de 4^e secondaire aura à son horaire l'anglais de 5^e secondaire et se verra enlever une option pour reprendre l'anglais de 4^e secondaire.

° L'élève ayant échoué en histoire et/ou en science de 4^e secondaire se verra enlever une ou deux option(s) pour reprendre la ou les matière(s) échouée(s).

* Cours réservés aux élèves qui ont réussi science et technologie de l'environnement ou science et environnement de 4^e secondaire ainsi que leur mathématique de 3^e secondaire.

Pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

L'élève devra cumuler au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire.

Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire.

- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire.

- 4 unités de mathématiques de la 4^e secondaire.

- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire.

- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire.

- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire.

- 2 unités d'éthique et culture rel. ou d'éducation physique de 5^e sec.

Cheminevements possibles après la 5^e secondaire

L'élève peut :

- s'inscrire au Cégep;
- s'inscrire à la formation professionnelle (DEP) s'il possède les préalables requis;
- s'inscrire à l'éducation des adultes